

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-267 du 12 Août 1994 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Mars 1995

Ø E C R E T E :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

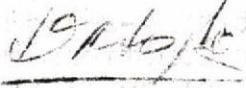
- Inspecteur Général : Monsieur François NOUDEGBESSI
- Directeur de l'Urbanisme : Monsieur Hipolyte KPEDOTOSSI
- Directeur de l'Assainissement : Monsieur Issa ASSOUMA
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Atlantique :
Monsieur Christophe OCOUBIYI
BAHOUNKOLE
- Directeur Départemental de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Atacora : Monsieur Gaston BOKO

- Directeur Départemental de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme du Borgou : Monsieur Séidou IMOROU
- Directeur Départemental de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme du Mono : Monsieur Roger Gaston
JOHNSON
- Directeur Départemental de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Ouémé : Monsieur Fakambi
BANKOLE
- Directeur Départemental de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme du Zou : Monsieur Léopold F.
AZONDEKON

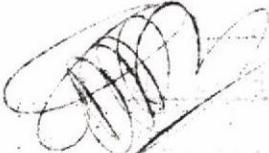
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 Mars 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLÔ.-

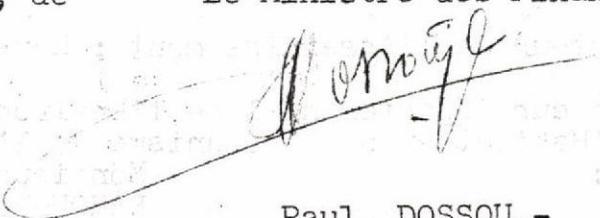
Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme,


Jean - Roger AHOYO.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MEHU 4
MF 4 Autres Ministères 16 SGG 4 Départements 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI
5 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 IGAA 1 Intéressés 9
JO 1.-